



26 janvier 2024

## Admission au cégep et protection des élèves

### 3. Un délai pour l'admission au cégep



Après avoir [assuré que les élèves ayant manqué des semaines d'école pendant la grève ne seraient pas pénalisés pour leur admission au cégep](#), les services d'admission [octroient finalement](#) un délai aux écoles pour la transmission des notes de la deuxième étape. Ils ont informé le réseau scolaire que les écoles ont jusqu'au 4 mars 2024 à midi pour transmettre les résultats des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire pour le premier tour des admissions de l'automne prochain. Il s'agit d'un délai supplémentaire de dix jours.

Cependant, la date limite pour soumettre une demande d'admission pour le premier tour demeure inchangée, soit le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 23h59.

### 2. Commission parlementaire pour renforcer la protection des élèves

La commission de la culture et de l'éducation tiendra des [consultations particulières sur le projet de loi 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves](#), les 30 et 31 janvier prochains. La Fédération des comités de parents du Québec présentera ses recommandations sur le projet de loi et sur la protection des élèves le 30 janvier à 16h55.

## 1. Le protecteur de l'élève surpris de la proportion de plaintes liées aux violences sexuelles



Dans [une entrevue accordée à La Presse](#), le protecteur national de l'élève, M<sup>e</sup> Jean-François Bernier, s'est dit surpris d'avoir reçu autant de plaintes ou de signalements de violences à caractère sexuel depuis la mise en œuvre du nouveau système de dépôt et de traitement des plaintes, le 28 août 2023.

M<sup>e</sup> Bernier a d'ailleurs rappelé que son rôle lors de ce type de signalement consiste à s'assurer que l'école soit au courant et assure un suivi. Extrait de [l'article](#) : « Il explique que rapidement, on demande à la victime potentielle – ou au témoin – si sa démarche auprès du Protecteur est la première qu'elle entreprend. Si tel est le cas, dit-il, il a « l'obligation légale d'appeler la DPJ » qui, de son côté, au besoin, contactera la police. »

Appelée à réagir, la Fédération des comités de parents du Québec [s'est inquiétée](#) de la forte proportion de plaintes liées à des violences sexuelles qui atterrissent au bureau du protecteur national de l'élève. Cela montre que les parents et les élèves ne savent pas quoi faire et qui contacter. « Nous avons besoin d'une loi pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans le milieu scolaire. Nous avons besoin d'aller plus loin pour protéger les élèves. »



À surveiller : [l'enquête nationale](#) sur l'impact des crises sociales sur le bien-être des familles se poursuit jusqu'au 30 janvier.